

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EST SEINE-SAINT-DENIS *Territoire d'Aulnay-sous-Bois, Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois, Montfermeil*

NOTICE EXPLICATIVE

Le Grand Paris, selon la loi du 3 juin 2010 modifiée par la loi du n° 2013-61 du 18 janvier 2013, est un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui unit les grands territoires stratégiques de la région Île-de-France et promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale. Ce projet s'appuie sur la création du « Grand Paris expres » (GPE), réseau de transport public de voyageurs dont le financement des infrastructures est assuré par l'État.

Les contrats de développement territorial (CDT) constituent le volet « aménagement » du Grand Paris. Ils sont définis et réalisés conjointement par l'État, les communes et leurs groupements. Ces contrats mettent à profit le réseau de transports pour mettre en œuvre sur le long terme, dans une démarche contractuelle et partenariale, des projets de développement des territoires stratégiques du Grand Paris. Les CDT participent également à l'objectif de construire en Île-de-France chaque année 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés et contribuent à la maîtrise de l'étalement urbain.

Le décret du 24 juin 2011 relatif aux CDT en précise le contenu.

Le CDT « Est Seine-Saint-Denis » a été validé en comité de pilotage le 30 septembre 2014 par les instances en charge de l'élaborer. Le contrat sera conclu pour une durée de 15 ans. Il sera signé par l'État, par les communes d'Aulnay-sous-Bois, de Sevran, de Livry-Gargan, de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, ainsi que par les communauté d'agglomération de Clichy-Montfermeil et de Terres-de-France.

Le CDT « Est-Seine-Saint-Denis » organise le développement d'un territoire qui sera desservi à l'horizon 2024 par quatre gares de la ligne 16 du métro automatique du Nouveau Grand Paris (allocation du Premier Ministre le 6 mars 2013).

Le CDT de l'Est Seine-Saint-Denis est un document de stratégie. Ancré sur la réalité d'aujourd'hui il propose un mode de transformation progressive qui répondra aux enjeux de demain.

L'Est Seine-Saint-Denis est un territoire contrasté qui conjugue une grande variété de formes construites : nappes de pavillonnaire, grand ensembles, grandes zones d'activités, espaces naturels, noyaux villageois. Sa population est jeune. Frappé de plein fouet par la désindustrialisation, le territoire accuse un fort taux de chômage et souffre d'une mauvaise image à l'échelle de l'Île-de-France, voire à l'échelle nationale.

Les enjeux du projet

En se basant sur un diagnostic de l'état du territoire et sur l'analyse de ses potentiels, les partenaires du CDT s'accordent sur quatre enjeux et sur les objectifs à atteindre pour chacun de ces enjeux.

Enjeu n°1 : faciliter la mobilité

Objectifs :

- Améliorer significativement les échanges avec les grands pôles d'emplois et de formation de la métropole.
- Améliorer le maillage viable pour une meilleure desserte et une meilleure lisibilité du territoire.
- Favoriser à l'occasion de tout projet les modes de transport alternatifs à l'automobile.
- Faciliter le rabattement vers les gares.
- Construire une chaîne de mobilité de l'échelle du pavillon à celle de la métropole.

Enjeu n°2 : Dynamiser l'économie et l'emploi

Objectifs :

- Améliorer l'accès aux pôles d'emploi et de formation.
- Accompagner les mutations de l'industrie, des transports et de la logistique.
- Conforter les activités existantes.
- Favoriser l'implantation de PME et PMI qui bénéficient de la proximité des grands pôles.
- Développer les secteurs en croissance comme la culture, les loisirs et l'éco-construction.
- Développer l'offre de formation.
- Attirer une population nouvelle.
- Développer l'économie résidentielle et la vie urbaine.

Enjeu n°3 : Faire rayonner les pôles du territoire

Objectifs :

- Conforter les cœurs de ville et revaloriser leur identité.
- Développer des centres alliant mixité fonctionnelle et mixité sociale.
- Développer les équipements de proximité (sport, loisirs, formation...)
- Améliorer la qualité de l'habitat, qu'il s'agisse du logement social, du pavillonnaire diffus soumis à la précarité énergétique ou des copropriétés dégradées.
- Préparer les conditions d'un acte II de la rénovation urbaine.
- Construire une nouvelle notoriété.

Enjeu n°4: Construire une nouvelle relation entre la ville et la nature

Objectifs :

- Faciliter l'accès à la nature pour les habitants du territoire de l' « Est Seine-Saint-Denis ».
- Profiter de l'atout paysager pour améliorer le cadre de vie et l'image du territoire à l'échelle de la métropole.
- Renforcer les espaces verts comme élément identitaire du territoire.

La stratégie de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, le CDT définit une stratégie de développement portant sur trois thèmes :

Thème n°1 : La constitution d'une vision commune.

Cette vision commune du territoire permet de définir une identité « d'excellence urbaine » qui soutendra l'action des différents partenaires. Les actions renforceront cette identité qui sera vecteur d'un changement d'image, indispensable pour retourner les tendances les plus négatives.

Thème n°2 : La stratégie de transformation physique.

Cette stratégie s'appuie sur les temps de mise en oeuvre du désenclavement du territoire, pour mener une transformation progressive, respectueuse des caractéristiques spécifiques de l'Est Seine-Saint-Denis. Cette stratégie se décline en quatre axes.

Axe 1. La mobilité graduée.

Cet axe vise à construire des chaînes continues de déplacements alternatifs à l'automobile, de l'échelle du quartier à celle de la métropole.

Axe 2. Les pôles intenses.

Le CDT identifie les pôles intenses de la vie urbaine et propose une stratégie de renforcement de leur identité et de leurs caractéristiques les plus positives, en dynamisant les activités urbaines et en y renforçant l'offre de logements.

Axe 3. La ville légère.

La notion de ville légère recouvre les secteurs urbains qui sont trop souvent les oubliés de la réflexion urbaine. La ville légère comprend des tissus monofonctionnels en retrait de la vie urbaine, comme les zones commerciales ou d'activités et le pavillonnaire. Le CDT définit une stratégie qui entend donner une complexité nouvelle à ces secteurs.

Axe 4. L'Arc paysager.

Le projet d'Arc paysager s'appuie sur la richesse naturelle actuelle des villes. Il consiste à relier entre eux les parcs et forêts, à construire une nouvelle relation entre ville et nature et à agréger autour d'une identité paysagère d'échelle territoriale les actions culturelles et de loisirs.

Thème n°3 : la stratégie opérationnelle.

Cette stratégie met en musique la stratégie de transformation physique. Elle identifie les opérations qui relèvent de chaque communes et celles qui s'inscrivent dans une échelle pluri-communale. Elle consiste à déterminer dans ces opérations des actions qui se complètent et se renforcent mutuellement. Pour cela, les opérations obéissent à un plan global d'aménagement du territoire de l'Est-Seine-Saint-Denis et à des chartes de qualité.

Les objectifs à atteindre

Le dossier de CDT décline les domaines d'action pour lesquels s'appliquera la stratégie de développement durable. Il s'agit des domaines suivants :

- Transports et déplacements,
- Développement économique, éducation, formation, emploi,
- Habitat et équipements,
- Nature, culture, sports et loisirs,
- Stratégie énergétique,
- Stratégie numérique.

Chaque domaine fait l'objet de projets spécifiques qui sont autant de moyens de mise en œuvre de la stratégie globale. Ces projets alimentent 53 fiches action.

Un CDT en complémentarité avec les CDT voisins

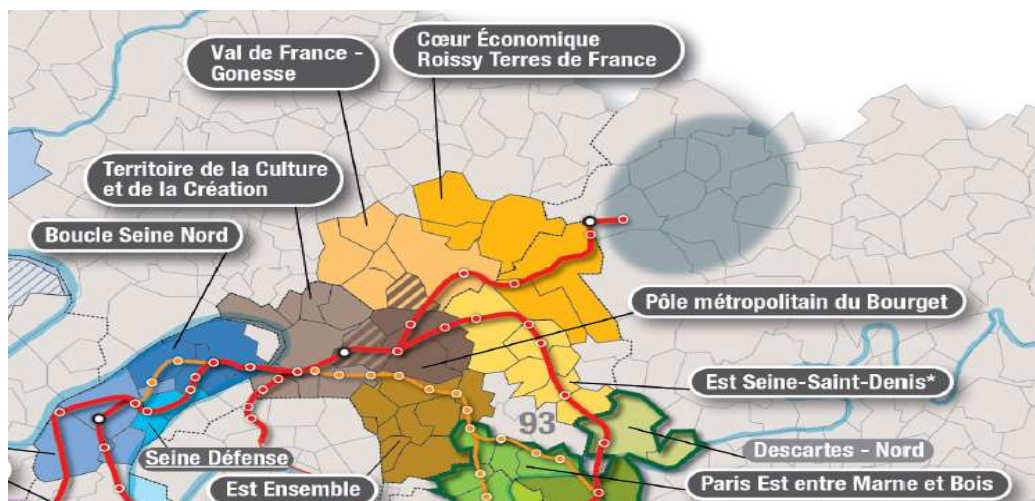
Le territoire de l'Est Seine-Saint-Denis inscrit son propre développement dans les dynamiques de développement du nord francilien.

Il vise donc, avec son caractère propre, à être complémentaire des CDT limitrophes :

- le territoire de la Culture et de la Création (Plaine Commune) ;
- la Fabrique du Grand Paris (Est Ensemble) ;
- le pôle métropolitain du Bourget ;
- le Coeur économique Roissy Terres de France ;
- Val de France – Gonesse.

Les territoires de ces CDT partagent des enjeux et problématiques communes, en matières de :

- Mise en réseau de l'offre culturelle et d'émergence de la ville numérique ;
- Eco-activités ;
- Valorisation de la trame verte et des grands espaces ouverts du territoire nord francilien ;
- Mobilités ;
- Accès des populations au bassin d'emploi et de formation, du secteur du «Grand Roissy».



Situation des CDT du nord francilien (source IAU)

Les communes qui se sont associées à la démarche de construction du projet de l'Est Seine-Saint-Denis visent à établir, en liaison avec l'État, une gouvernance politique des projets qui permet de préserver dans le temps une vision globale, de gérer les évolutions inhérentes à un projet long et complexe, de mutualiser les actions culturelles, d'assurer les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logements.

Le CDT définit dans son dispositif de pilotage les modalités d'évaluation et, le cas échéant, de modification ou de révision du contrat.